

**Extrait N° 10 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance ordinaire du 23 MARS 2007

L'an deux mil sept, le vingt trois mars, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 13 mars 2007 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 21.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - M. LESQUELIN Jean Hugues - M. ABELARD Georges - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex - Mme ZETTOR Jacqueline - Mme SERMANDE Philomène - Mme MEZINO Sylvaine - Mme MARA Simone - M. AARON Jean Marc - M. GRONDIN Jules - Mme MARCHAND Gladys - M. TOUPIN Jean René - Mme LAMOLY Viviane - Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - M. FRINGUE Mickaël - M. FERRERE Eric.

Absents : M. HOARAU Alex - Mme GRONDIN Céline - M. RIVIERE Lucien - Mme CADERBY Armande - Mme GATELLE Marie Benoîte - M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : Melle CADAS Virginie a donné mandat à M. FRINGUE Mickaël - M. RIVIERE Raphaël a donné mandat à Mme BAILLIF Line.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 10 / Electrification rurale – Programme 2007

- **Listage des opérations**
- **Approbation du plan de financement**

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la liste des extensions et renforcements de réseaux à imputer au programme d'électrification rurale 2007.

Le contenu de cette liste est annexé à la présente délibération.

Globalement, le programme de travaux est évalué à 522 495.20 € TTC. A ce montant, il convient d'ajouter une enveloppe de 40 000 € TTC pour les études techniques et le suivi des travaux.

.../...

Cette opération est susceptible de bénéficier d'un financement au titre du FACE, soit le plan suivant :

Montant TTC.....	562 495.20 €
=> FACE.....	407 415.27 €
=> Commune.....	155 079.93 €

Sur ce programme, un financement de 100 807.68 € est déjà acquis. Il reste à solliciter le FACE sur les opérations suivantes :

Extensions de réseaux :

• vers M. BOUCHER Arnaud – Chemin de Ligne, pour	5 576.90 € TTC
• vers M. DEURVEILHER Bernard – Chemin Maurer, pour	60 149.15 € TTC
• vers famille FOCK – Chemin des Ananas, pour	21 640.33 € TTC
• vers M. FONTAINE James – Rue Francis Rivière, pour	15 440.42 € TTC
• vers M. RIVIERE Jacky – Ravine Sèche, pour	24 634.93 € TTC

Renforcements de réseaux :

• Aliment. école primaire – Parking entrée par Rue de l'Eglise, pour	179 025.00 € TTC
• Aliment. opération « SCCV Cœur Soleil » - Rue du Stade, pour	101 426.02 € TTC
• Alimentation opération « SCCV Marine » - Chemin Bateau, pour	84 619.15 € TTC

soit un coût de **492 511.90 € TTC** auquel il convient d'appliquer un rabais de 15 % soit une estimation de 418 635.11 €.

La subvention complémentaire à solliciter est donc de **303 217.41 €**.

Les crédits complémentaires ainsi que, le cas échéant, le complément de recette seront portés en inscription au Budget Supplémentaire 2007.

Le conseil est invité à :

=> se prononcer sur le principe des travaux et à arrêter le contenu de la liste du programme ER 2007

=> approuver le plan de financement proposé,

=> solliciter du SIDELEC, l'obtention des crédits FACE correspondants

=> autoriser le Maire à procéder à des modifications de la liste des travaux selon les priorités et l'avancement effectif des travaux dans le cadre de l'enveloppe globale des crédits obtenus.

.../...

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

=> arrête le contenu de la liste des opérations d'**Electrification Rurale – Programme 2007** telle qu'annexée à la présente délibération

=> approuve le plan de financement proposé,

=> invite le Maire à solliciter du SIDELEC, l'obtention des crédits FACE correspondants

=> autorise le Maire à procéder à des modifications de la liste des travaux selon les priorités et l'avancement effectif des travaux dans le cadre de l'enveloppe globale des crédits obtenus.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVIROIS